Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251125-2025_166-DE

Publié le 27/11/2025

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

Séance du 25 novembre de l'an 2025, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 19 novembre 2025, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h38.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier		X			Sophie LE BONHOMME
BRIGANT Patrick	X				
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier		X			Eva TROEGER
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc		X			Joël HEUZE
FOLLET Denis	X				
GARNIER Sébastien		X			Nadia LE HEGARAT
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine		X		Richard HELARY	
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc	X				
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric	X				
HERVIOU Alain		X		Erwan LANCIEN	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien		X			Jean-Luc GUEGAN
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine		X			
LE BIHAN Gilbert			X		
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry		X		Michel MAHE	
LE GOUX Jean-Pierre		X			Jean JOURDEN
LE GOUX Philippe	X				
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe	X				
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251125-2025_166-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique		X			Ginette LE CREURER
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia	X				
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique	X				
RAMONÉ Valérie	X				
ROPERS Valérie	X				
RUELLAN Véronique	X				
RUMIANO Valérie	X				
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			Frédéric LE TURLUER
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick		X			
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène			X		
THOMAS Philippe		X		Marie-Christine HELLO	
TROEGER Eva	X				

En exercice : 57 **présents :** 44 **dont suppléants :** 4 **Votants :** 52 **dont pouvoirs :** 8

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

<u>Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :</u>

SUPPLÉANT	**présence**
ANTOINE Vincent	X
BARBIER Stéphane	X
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	**présence**
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251125-2025_166-DE

2025_166 : Environnement : Plan de gestion forestier ONF Kerio : propositions de coupes d'éclaircies inscrites au document de gestion forestier 2017-2026 – inscription à l'état d'assiette pour l'année 2026

Dans le cadre de la préservation, protection et reconquête de la qualité de l'eau dans les périmètres de protection des captages en eau potable, Leff Armor Communauté est détenteur d'un plan d'aménagement forestier dit de « Cap Kerio » (période 2017-2026), géré par l'Office National des Forêts pour les propriétés inscrites au régime forestier.

Le plan d'aménagement forestier, prévoit des coupes au programme en vigueur (coupes réglées) qui sont proposées par l'ONF et doivent être validées par la collectivité.

Pour l'année 2026, il est proposé d'intervenir sur des opérations de gestion forestière d'éclaircies et d'amélioration du boisement sur les parcelles concernées.

Entendu le rapport de monsieur le vice-président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 tel que ci-dessous :

Parcelle	Type de coupe [1]	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Réglée/ Non Réglée	Décision du propriétaire	Destinations Possibles [2]	
1 B	IRR	101.15	2.89	Réglée	ACCORD	BF	BSP
2 A	IRR	104.1	3.47	Réglée	ACCORD	BF	BSP

1 Type de coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

2 BF : Bois Façonnés, D : Délivrance, VP : Ventes aux particuliers, BSP : bois sur pied

DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2026 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus ;

PRECISE pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées ;

INFORME le Préfet de Région en cas de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-dessus ;

DONNE mandat à monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, et l'**AUTORISE** à signer toute pièce afférente au dossier,

PRECISE que monsieur le Président ou son représentant assistera aux martelages des parcelles n°1B (n°22) et 2A (n°1) inscrites au document d'aménagement forestier dit de « Cap Kerio » 2017-2026.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Laurence Corson